

Légende

Zones et secteurs



-  Zone de vigilance sur les limites communales
 -  Orientation d'Aménagement et de Programmation (se référer au cahier des OAP)
 - Terrains réservés pour des motifs d'intérêt général**
 -  Emplacement réservé pour les infrastructures publiques
 -  Emplacement réservé pour le logement L151-41-4 du CU
 -  Servitude de localisation
 -  Secteur "de projet" Art. L151-41-5 du CU
 - Linéaires d'implantations particulières**
 - ***** Type 1 - Alignement obligatoire
 - Type 2 - Implantation sur le linéaire
 - Type 3 - Implantation à compter de l'axe (A) ou à compter de l'emprise (E)
 - Type 4 - Implantation du bâti sur ou au-delà du linéaire
 - Type 5 - Interdiction des constructions au delà du linéaire
 - ***** Type 6 - Implantation possible des extensions sur le linéaire
 - Secteurs de préservation et développement de la diversité commerciale**
 - Secteur de diversité commerciale
 - Éléments paysagers protégés**
 -  Site d'intérêt de type 1
 -  Site d'intérêt de type 2
 -  Secteur de risque, inconstructible lié à l'installabilité des terrains et aux risques technologiques
 -  Axe de la rocade
 - Éléments patrimoniaux bâtis protégés**
 -  Éléments Bâti Protégés : bâtiment (EBP L151-19 CU)
 -  Bâtiment pouvant changer de destination
 -  Éléments Bâti Protégés : ensemble urbain (EBP L151-19 CU)
 - Continuités écologiques et cœurs de biodiversité**
 -  Secteur de biodiversité
 -  Zone humide
 - Éléments végétaux protégés**
 -  Arbre isolé (EVP_L151-19 CU)
 - Alignement d'arbres (EVP_L151-19 CU)
 -  Espace Vert Protégé (EVP_L151-19 CU)